

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/006

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

22.01.2021

Date d'Affichage

04.02.2021

Objet de la Délibération

Modification du tableau des
emplois / création d'un emploi de
responsable
médiathèque/ludothèque

L' an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

Absents :

M. SUC procuration à M. EL HAMMOUMI
M. DAGUES-BIE procuration Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration M. AITA
Mme DASSENOY procuration Mme MAZAUDIER
Mme LEROUX procuration Mme GARCIA
M. CHONG KEE procuration Mme MONFRAIX

Secrétaire : Mme FIERLEJ

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission suivante : responsable pole culture-médiathèque/ludothèque, M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, titulaire d'un des grades suivants :

- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe,
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe.

L'emploi pourra éventuellement être occupé par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

